

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOULET, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : M. GOURY
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, FRETTE, CARLI
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentées :

Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR représentée par Mme TYL
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET représentée par M. FRETTE

Etaient absents (excusés) :

Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **TRIEUX** : MM. MASCELLI, MIRJOLET, SABBA

Secrétaire de séance : Madame TYL Flavia

Questions diverses

→ Le Président informe qu'une enveloppe complémentaire de DETR est accordée par l'Etat. Les dossiers sont à déposer pour le mois de juin. Si la dotation devait ne pas être utilisée dans sa globalité - faute d'investissements territoriaux - un déplafonnement pourra être envisagé.

→ Dans le cadre de la loi NOTRe et des potentielles fusions à venir, Monsieur le Président sollicite les communes afin qu'une réflexion soit menée dans leurs conseils municipaux respectifs.

En mai seront programmées des réunions à l'EPCI pour débattre du sujet de la fusion.

→ Philippe FISCHESSE informe que les 8, 9 et 10 mai le festival « Partage la rue » est organisé à Landres.

I- Juridique

1°- Précisions objectifs PLUi

Sur le conseil des avocats, prescrire le PLUi n'était pas suffisant. C'était courir le risque de se voir attaquer le PLUi pour des motifs de forme. C'est pourquoi par cette délibération, l'assemblée précise les objectifs vers lesquels elle veut tendre.

Adopté à l'unanimité.

2°- Achat EPFL – Photovoltaïque 54

JMB Energie appartient au groupe Quadran, ce qui permet des projets d'une plus grande envergure.

Quadran répond à un appel à projet photovoltaïque en Juin.

Une tentative de rapprochement des 2 sociétés de photovoltaïque est envisagée, ce qui leur permettrait de discuter autour du prix de rachat.

Eric BERNARDI s'enquiert de savoir ce qu'il adviendrait des terrains si les projets n'aboutissent pas ?

Jean-Marc LEON répond que l'EPCI est d'ores et déjà propriétaire du terrain photovoltaïque 55. Quadran quant à elle ne lâche pas le projet. Le coût de raccordement à Piennes est deux fois moindre que la moyenne en France et l'opération est intéressante.

Accepté à l'unanimité.

3°- Location terrain Photovoltaïque 54

L'EPCI loue 14 ha 49 a à la société Quadran pour l'implantation d'un champ photovoltaïque et fixe le loyer à 1.200 €/an par hectare, dans un bail d'une durée de 40 ans (BEA).

A cela s'ajouteront d'autres recettes telles que le foncier ou l'IFER.

Une partie du terrain n'est pas mise en location parce qu'elle est réservée au projet de biomasse.

Adopté à l'unanimité.

4°- Vente terrain TUSAR/THOMAS

La parcelle se situe sur le site de La Croisette à Landres. Le prix est de 12 € par m², soit 8.052 €.

Cette vente doit permettre de fixer l'emploi et l'activité sur le secteur.

Adopté à l'unanimité.

5°- Appel à manifestation d'intérêt - Appel à candidature Pôle Multiénergies Boulogny-Joudreville

Ce dossier est dans la continuité des projets de développement durable. L'EPCI est retenu dans les projets d'avenir.

Cela permettrait d'obtenir une aide financière de fonctionnement.

Projet d'avenir : en Meurthe-et-Moselle 2 projets développement durable. La Région souhaite valoriser des projets non opportunistes. Or le projet de l'EPCI existe depuis plusieurs années. Il est prêt à concourir. L'EPCI est dans une politique volontariste de développement durable.

Le projet concerné porte quatre volets :

- Photovoltaïque
- Chauffage collectif
- Le transport propre, en lien avec l'AOTU
- Outil modulaire : équipement des habitations des particuliers.

Le travail se poursuit avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour amener le projet sur la première marche de Territoire à Energie Positive.

Adopté à l'unanimité.

6°- Ecole Numérique

La sous-préfecture délivre un appui franc à ce projet afin que le lieu de son implantation soit Piennes.

Le dossier de demande de subvention DETR sera défendu par le Président de l'EPCI, et soutenu par le Sous-Préfet pour obtenir 40 %.

Des contacts sont également pris avec la Région Lorraine.

Un emprunt est à envisager si le subventionnement est accordé.

La réalisation est subordonnée à l'obtention des subventions.

L'EPCI doit devenir propriétaire du bâtiment et le réhabiliter.

Adopté à l'unanimité.

7°- Convention financière avec l'Association du Pays du Bassin de Briey

L'EPCI est adhérent au Pays de Briey. La cotisation 2015 est de 9.008 € (identique à 2014).

Adopté à l'unanimité.

8°- Cotisations 2015

CAUE, ADCF dont les services sont utilisés régulièrement.

Adopté à l'unanimité.

9°- Frais de secrétariat

1000 € SISIS

7000 € SIS

Adopté à l'unanimité.

II- Finances

10°11°- Approbation des Comptes de Gestion et tous les budgets

Adopté

12°13° - Approbation des Comptes Administratifs 2014 de tous les budgets

Sortie du Président.

Adopté à l'unanimité

14°17°- Affectation du résultat : Principal, Socio-Economique, Habitat, Piscine

Adopté à l'unanimité.

18° - Décompte biennal des points lumineux

Il s'agit d'adopter le nouveau décompte des points lumineux.

Adopté à l'unanimité.

19°- Attribution de compensation

Des modifications sont intervenues dans le décompte des points lumineux. Est intégrée également la variation concernant la participation des communes.

Adopté à l'unanimité.

20°- Vote des Budgets Primitifs 2015

Adhésion à l'AGAPE : Jean-Marc LEON propose d'y adhérer, cela permettra de réduire le coût de réalisation du PLUi en leur confiant le dossier.

Adopté à l'unanimité.

21° Vote des taux

La proposition qui est faite est de ne pas augmenter les taux en 2015 et de bénéficier de l'augmentation des bases.

Eric BERNARDI suggère de ne pas attendre trop longtemps avant d'appliquer une augmentation aux taux.

Jean-Marc LEON rappelle que l'instauration de la taxe additionnelle ne devait pas être utilisée en tant que levier, mais reste d'accord avec la position d'Éric BERNARDI.

Lucien MAZZOCCO reconnaît que la taxe additionnelle, n'est pas un levier, mais les transferts de charges n'augmentent pas non plus. Il rappelle que l'EPCI est en recherche de ressources.

Philippe FISCHESSELER élargit l'horizon et explique que quand l'EPCI aura fusionné, il ne sera plus seul à décider des recettes.

Michel MARIUZZO : n'y-a-t-il pas une injustice à faire tout peser sur les ménages, surtout dans notre secteur où la population est pauvre.

Il faut, selon le maire de Piennes, que les politiques soient revues. Les collectivités ont besoin de recettes pérennes.

Lucien MAZZOCCO admet que l'on puisse rendre l'Etat responsable, mais les collectivités doivent agir avec des actes forts ; par exemple ne plus transmettre les budgets ou passer une action au niveau de l'Association des Maires.

Jean-Marc LEON reconnaît qu'il faut agir mais pondère les moyens évoqués.

Fait à Piennes, le 13 mai 2015.

Le Président,
Jean-Marc LEON

